

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE L'ISLE ADAM

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	50 696 485	2,45		52 715 000	1 291 518	2,45 %	1 291 518
Taxe foncière non bâtie additionnelle	323 502	8,06		320 300	25 816	8,06 %	25 816
Taxe d'habitation additionnelle	1 745 839	3,36		1 425 000	47 880	3,36 %	47 880
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	12 968 332	27,50		13 256 000	3 645 400	27,50 %	3 645 400
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>		Total de la fiscalité additionnelle				
			Total des CFE unique, de zone et éolienne				
				1 365 214	1 365 214		5 010 614
				3 645 400	3 645 400		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	2,45 %
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 365 214	8,06 %
Taxe d'habitation additionnelle	1 365 214 = 1,000 000	3,36 %
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	27,50 %
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	
CFE éolienne	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

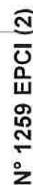
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 696 233	210 740	261 279	37 654	1 044 388	0	99 005	5 329 299

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	5 010 614	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	5 349 299	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	10 359 913
--	-----------	---	---	-----------	---	---	------------

À CERGY-PONTOISE
Le 20 MARS 2025
Pour la Direction des Finances Publiques de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
JEAN-LUC BARCON-MAURIN
Président

À Beaumont-sur-Oise
Le 7 avril 2025
Pour la Préfecture,
Berger Levraud



052 HAUT VAL D'OISE

95

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE L'ISLE ADAM

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste	0		a. Par le conseil communautaire	0		a. Éoliennes et hydroliennes	0	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	7 603		b. Par la loi	3 181 704		b. Centrales électriques	0	
c. Locaux industriels	36 123		Taxe foncière non bâtie :			c. Centrales photovoltaïques	0	
d. Logements sociaux	1 590		a. Par le conseil communautaire	0		d. Centrales hydrauliques	0	
Taxe foncière non bâtie	0		b. Par la loi (terres agricoles)	36 682		e. Transformateurs électriques	106 390	
Taxe d'habitation :	>>>		c. Par la loi (autres)	0		f. Stations radioélectriques	100 127	
a. Dotation pour perte de THLV	0		Cotisation foncière des entreprises :			g. Installations gazières et autres	4 223	
b. Mayotte	>>>		a. Par le conseil communautaire	0		5. RÉFORMES FISCALES		
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi	3 829 061		a. TVA prév. (compensation TH)	1 978 534	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0		3. BASES DE TAXE D'HABITATION			b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 717 699	
b. Base minimum	189 254		a. Résidences secondaires et assimilées	1 425 000		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>	
c. Locaux industriels	809 486		b. Logements vacants soumis à la THLV	0		6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
d. Autres allocations	332		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	344 644		a. 75% moyenne nationale	6,73	
			d. Bases dégrévées locaux vacants	0		b. Taux maximum	3,81	
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE					
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national			26,86		
			b. Taux plafond de 2025			53,72		
Taux maximum :			7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
a. De droit commun	27,65	CFE éolienne	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :			CFE unique/de zone	CFE éolienne	
b. Dérogatoire	27,65		a. au niveau national	>>>		>>>	>>>	
c. Avec rattrapage			b. au niveau de l'EPCI	>>>		>>>	>>>	
d. Avec capitalisation	27,65		Taux maximum de la majoration spéciale			>>>	>>>	
e. Avec majoration spéciale	>>>		8. DIMINUTION SANS LIEN			>>>	>>>	
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13		a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>				
b. En cas de changement de périmètre			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>				
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Taux moyens de référence au niveau national :					
a. Taxe foncière bâtie	1,006428		a. Taxe foncière bâtie	>>>				
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,005277		b. Taxe foncière non bâtie	>>>				